

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MRC DE MONTMAGNY, TENUE À LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI
LE 23 NOVEMBRE 2005, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES
MAIRES SUIVANTS :**

MADAME,

- FRANÇOISE AUCLAIR, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- JEAN-PIERRE DESPRÉS, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- ALAIN FORTIER, Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- JEAN-YVES GOSELIN, représentant de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- ANDRÉ MERCIER, Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, Municipalité de St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- GILLES TURCOTTE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET ADJOINT DE LA
MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame Nancy Labrecque, directrice générale, Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Sylvie Couillard, directrice des ressources financières et à l'administration.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet adjoint constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

2005-11-42

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 15 novembre 2005
4. RENCONTRES
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Adoption du règlement n° 2005-40 modifiant le règlement n° 2004-24, tel que déjà modifié par le règlement n° 2005-29, relatif à la répartition des quotes-parts et à leur versement pour l'année 2004 et les années subséquentes

- 5.2 Budget 2006
 - 5.2.1 Adoption des prévisions budgétaires 2006 - Partie 1
 - 5.2.2 Adoption des prévisions budgétaires 2006 - Partie 2
- 5.3 Poste de police de la S.Q.
 - 5.3.1 État d'avancement du projet
- 5.4 Nomination sur les différents comités
- 5.5 Élections au C.A. de la FQM
- 5.6 Fermeture des bureaux pendant la période de Noël
- 5.7 Party de Noël des employés
- 5.8 Demande de subvention – CLE
- 5.9 Fiscalité agricole – FQM
- 5.10 Sécurité incendie
- 5.11 Site internet (portail d'accueil + site MRC)
- 5.12 Système informatique
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Gestion des cours d'eau
 - 6.1.1 Règlement n° 2005-41 modifiant le règlement n° 2005-38 relatif à des travaux de nettoyage d'une section de la Branche 1 du cours d'eau Campagna traversant la propriété de Monsieur Yvon Montminy, lot 179-1, Rang 1, 1^{re} Concession du sud de la Rivière du Sud, cadastre de St-François
 - 6.1.2 Responsabilité de la Rivière-du-Sud
 - 6.2 Consultation projet production porcine Saint-Pierre
 - 6.3 Inspecteur régional
 - 6.4 VVAP
 - 6.5 Révision de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
 - 6.6 Projets régionaux
- 7. CORRESPONDANCES
 - 7.1 Exercice de manœuvres militaires « Rafale blanche » du 23 au 27 janvier 2006
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes à payer
- 9. ÉLECTIONS
- 10. DIVERS
 - 10.1 Transfert de signataires pour les comptes bancaires
 - 10.2 Gestion des matières résiduelles – Nouvelle régie
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1. SESSION DU 15 NOVEMBRE 2005

2005-11-43

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 15 novembre 2005 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2005-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2004-24, TEL QUE DÉJÀ MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2005-29, RELATIF À LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS ET À LEUR VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2004 ET LES ANNÉES SUBSÉQUENTES

Avis de motion : 15 novembre 2005

Adoption : 23 novembre 2005

Publication : _____

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny ajoute de nouvelles quotes-parts pour l'année 2006;
- ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier le règlement n° 2004-24, tel que déjà modifié par le règlement n° 2005-29;
- CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 15 novembre 2005;

2005-11-44

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'IL soit ordonné et décrété par règlement n° 2005-40 de ce conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 – TITRE

Le présent règlement porte le titre de : « RÈGLEMENT N° 2005-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2004-24, TEL QUE DÉJÀ MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2005-29, RELATIF À LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS ET À LEUR VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2004 ET LES ANNÉES SUBSÉQUENTES ».

ARTICLE 2 – OBJET

Le présent règlement a pour objet d'ajouter de nouvelles quotes-parts.

ARTICLE 3 – AJOUT DE L'ARTICLE 4.3

L'article 4.3 suivant est ajouté à compter du 1^{er} janvier 2006 :

« ARTICLE 4.3 – STRATÉGIE INDUSTRIELLE »

Les dépenses pour le financement en partie de la Stratégie industrielle du Centre local de développement de la MRC de Montmagny sont et seront réparties, pour l'année 2006 et les années subséquentes, au prorata de la « richesse foncière uniformisée » de chaque municipalité telle que définie par la Loi sur la fiscalité municipale ».

ARTICLE 4 – AJOUT DE L'ARTICLE 4.4

L'article 4.4 suivant est ajouté à compter du 1^{er} janvier 2006 :

« ARTICLE 4.4 – GESTION DES COUPES FORESTIÈRES ABUSIVES »

Les dépenses pour le financement de l'activité Gestion des coupes forestières abusives de la MRC de

Montmagny sont et seront réparties, pour l'année 2006 et les années subséquentes, au prorata de la « richesse foncière uniformisée » de chaque municipalité telle que définie par la Loi sur la fiscalité municipale ».

ARTICLE 5 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 9

L'article 9 – ÉVALUATION FONCIÈRE est modifié à compter du 1^{er} janvier 2006 par l'ajout du paragraphe suivant au texte déjà existant:

« À compter du 1^{er} janvier 2006, la dépense de base 2003 pour la Ville de Montmagny, telle que reconnue pour chacune des municipalités, est majorée d'une somme additionnelle de 25 000 \$, passant de 120 000 \$ à 145 000 \$, conformément aux modalités négociées initialement entre les parties ».

ARTICLE 6 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 10

L'article 10 – CONGRÈS FQM est abrogé et remplacé par le texte qui suit à compter du 1^{er} janvier 2006:

« ARTICLE 10 – CONGRÈS FQM

Les dépenses de la fonction « CONGRÈS FQM » sont et seront réparties, pour l'année 2006 et subséquentes, à un coût fixe pour chaque municipalité. Exceptionnellement, si le maire ou le représentant de la municipalité ne participe pas au Congrès annuel de la FQM, sur réception d'une résolution de la municipalité locale demandant le remboursement de la quote-part Congrès FQM, la MRC pourra procéder au remboursement de ladite quote-part ».

ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Préfet

Directrice générale

ADOPTÉ

5.2 BUDGET 2006

5.2.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2006 – PARTIE 1

- CONSIDÉRANT le projet des prévisions budgétaires déposé au Conseil des maires de la MRC de Montmagny pour l'année 2006;
- CONSIDÉRANT QUE ces prévisions ont été élaborées à la suite des sessions de travail du Comité du budget et du Conseil des maires de la MRC de Montmagny;

2005-11-45

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les prévisions budgétaires de la MRC de Montmagny pour l'année 2006, pour la Partie 1, comportant des dépenses de 1 471 613 \$, des revenus de 467 639 \$ (incluant une affectation des surplus et du fonds de roulement pour une somme de 61 400 \$), pour une répartition (quote-part) aux municipalités de 1 003 974 \$, soient acceptées.

ADOPTÉ

5.2.2 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2006 – PARTIE 2

- CONSIDÉRANT le projet des prévisions budgétaires déposé au Conseil des maires de la MRC de Montmagny pour l'année 2006;
- CONSIDÉRANT QUE ces prévisions ont été élaborées à la suite des sessions de travail du Comité du budget et du Conseil des maires de la MRC de Montmagny;

2005-11-46

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLJUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les prévisions budgétaires de la MRC de Montmagny pour l'année 2006, pour la Partie 2, comportant des dépenses de 18 200 \$, ce qui se traduit par une quote-part au montant de 18 200 \$, soient acceptées.

ADOPTÉ

5.3 POSTE DE POLICE DE LA SQ

5.3.1 ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

L'excavation en vue de la réalisation des fondations en béton a été complétée (sauf une partie arrière trouvée avec de la glaise lors de l'excavation), le tout était conforme aux anticipations au niveau de la qualité du sol en place. L'entrepreneur prévoit couler les fondations vendredi le 18 novembre.

5.4 NOMINATION SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS

2005-11-47

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comités et des représentants désignés pour ces comités à compter du 24 novembre 2005 et pour la prochaine année soit la suivante :

COMITÉ BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (COMITÉ MRC)
Monsieur Marcel Catellier
Monsieur Jean-Guy Desrosiers

COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE (COMITÉ MRC)
Monsieur Marcel Catellier Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Monsieur Émile Tanguay Monsieur Réal Bolduc
Monsieur Alain Fortier Madame Nancy Labrecque, secrétaire
Monsieur Jean-François Lachance

C.C.A. (COMITÉ MRC)
Monsieur Marcel Catellier Monsieur Daniel Racine, citoyen
Monsieur Rosario Bossé

COMITÉ FORÊT – AGENCE FORÊT PRIVÉE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(COMITÉ MRC)
Monsieur Rosario Bossé
Monsieur Daniel Racine, représentant des MRC

COMITÉ DES DÉLÉGUÉS (COMITÉ MRC)
Monsieur Marcel Catellier
Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Monsieur Pierre Thibaudeau

COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (COMITÉ MRC)
Monsieur Gilles Turcotte Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Monsieur Rosario Bossé Monsieur Pierre Thibaudeau
Monsieur Marcel Catellier

COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE (COMITÉ MRC)
Monsieur Marcel Catellier
Monsieur Émile Tanguay

SOLIDE
Monsieur Jean-Paul Boivin Monsieur Rosario Bossé

OTCS
Monsieur Daniel Racine

<u>CA – CLD</u>	
4 élus	3 affaires (les 3 postes à déterminer en janvier 2006)
Monsieur Émile Tanguay	Madame Christiane Bouillé
Monsieur Jean-Guy Desrosiers	2 postes à déterminer
Monsieur Pierre Jean	
Monsieur Marcel Catellier	
1 éducation	1 OSBL (poste à déterminer en janvier 2006)
Monsieur Robert Paquette	1 poste à déterminer

COMITÉ TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ (ORGANISÉ)
Monsieur Gilles Turcotte
Monsieur Daniel Racine

COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL DE LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS (CCRSTQ)
Monsieur Jacques André Roy

URLS
Monsieur Rosario Bossé

ÉQUIPE JEUNESSE-FAMILLE
Monsieur Jean-Pierre Després

"NAÎTRE ÉGAUX – GRANDIR EN SANTÉ"

Monsieur Louis Lachance

CENTRE D'AIDE AUX ENTREPRISES MONTMAGNY-L'ISLET

Monsieur Émile Tanguay

CRÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES

Monsieur Marcel Catellier

Monsieur Jean-Guy Desrosiers

SOCIÉTÉ DU PARC LINÉAIRE MONK

Monsieur Jean-Pierre Després

Monsieur Gilles Turcotte

Monsieur André Mercier (Substitut)

COMITÉ CORPORATION MISE EN VALEUR GROSSE-ILE

Monsieur Jean-Guy Desrosiers

Monsieur Jacques André Roy

Madame Jeanne L. Boulanger (nommée par la MRC)

ZIP SUD DE L'ESTUAIRE

Monsieur Daniel Racine

ROUTE BLEUE DU SUD DE L'ESTUAIRE

Monsieur Daniel Racine

Monsieur Bertrand Proulx

Monsieur Denis Nadeau

CJE

Monsieur Jacques André Roy

CARE MONTMAGNY-L'ISLET

Monsieur Émile Tanguay

RESSOURCERIE

Monsieur Louis Lachance

PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

Monsieur Daniel Racine, membre associé

COBAVERS

Madame Myriam Fortin

COMITÉ DU SUIVI – PACTE RURAL

Monsieur André Mercier

Monsieur Jean-Guy Desrosiers

Monsieur Pierre Thibaudeau

Monsieur Jean-Louis Proulx

Monsieur Daniel Racine

Monsieur Jacques André Roy

ADOPTÉ

5.5 ÉLECTIONS AU C.A. DE LA FQM

2005-11-48

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

APPUYÉ PAR : M. JEAN-YVES GOSSELIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny propose la candidature du préfet de la MRC de Montmagny comme candidat pour un poste au sein du Conseil d'administration de la FQM.

ADOPTÉ

5.6 FERMETURE DES BUREAUX PENDANT LA PÉRIODE DE NOËL

Historiquement, la MRC ferme ses bureaux pendant 2 semaines.

CONSIDÉRANT la proposition pour cette année, du 23 décembre au 5 janvier 2006 inclusivement;

2005-11-49

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise la fermeture des bureaux de la MRC de Montmagny du 23 décembre au 5 janvier 2006 inclusivement pendant la période des Fêtes.

ADOPTÉ

5.7 PARTY DE NOËL DES EMPLOYÉS

2005-11-50

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny contribue pour un montant de 55 \$ par employé pour l'organisation et la tenue du party de Noël prévu pour le 22 décembre prochain au Spa Lodge situé à St-Paul-de-Montminy.

ADOPTÉ

5.8 DEMANDE DE SUBVENTION - CLE

La MRC de Montmagny a un véritable besoin de restructurer ses dossiers et de faire une épuration au niveau des documents archivés et à archiver. Le calendrier de conservation des archives doit également être révisé. La MRC pourrait bénéficier d'une subvention de 7,60 \$ pour une période de 26 semaines à raison de 35 heures par semaine.

2005-11-51

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le dépôt d'une demande de subvention au CLE pour le projet d'engagement d'un(e) technicien(ne) en archivage pour une période de 26 semaines tel que détaillé dans le scénario de budget déposé.

ADOPTÉ

5.9 FISCALITÉ AGRICOLE - FQM

Document d'information.

5.10 SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que *le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit des exigences de formation pour les pompiers.

2005-11-52

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-YVES GOSSELIN
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Madame Julie Roy, soit autorisée, par les présentes, à signer et à reconduire pour et au nom de la MRC de Montmagny, avec l'École nationale des pompiers, un protocole d'entente pour que soient dispensés les programmes de formation sur le territoire.

QU'UN concours soit transmis sur le territoire de la MRC de Montmagny pour recruter des moniteurs, lesquels devront obligatoirement avoir suivi la formation Pompier 1 ou les 9 modules de l'ancien programme et posséder un minimum de cinq (5) années d'expérience.

ADOPTÉ

5.11 SITE INTERNET (PORTAIL D'ACCUEIL + SITE MRC)

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est à refaire son site Web et le portail d'accueil de la région;
- CONSIDÉRANT que le portail est géré en partenariat par les 3 organismes suivants :
 - . MRC de Montmagny;
 - . CLD de la MRC de Montmagny;
 - . OIE de la Ville de Montmagny;

2005-11-53

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, en partenariat avec le CLD et l'OIE, fasse réaliser un portail d'accueil par « I4design » pour une somme de 1 500 \$, plus les taxes, à être partagée entre les 3 organismes.

ADOPTÉ

5.12 SYSTÈME INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT les problèmes vécus et considérant que la MRC de Montmagny désire assurer une stabilité dans la gestion de son réseau informatique;

2005-11-54

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny retienne l'offre de service de la Firme Groupe Conseil IDC inc. pour la conversion (selon l'arborescence soumise par le consultant) et l'entretien du réseau informatique, conformément à l'offre soumise.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 GESTION DES COURS D'EAU

6.1.1 RÈGLEMENT N° 2005-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2005-38 RELATIF À DES TRAVAUX DE NETTOYAGE D'UNE SECTION DE LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU CAMPAGNA TRAVERSANT LA PROPRIÉTÉ DE M. YVON MONTMINY, LOT 179-1, RANG 1, 1^{RE} CONCESSION DU SUD DE LA RIVIÈRE DU SUD, CADASTRE ST-FRANÇOIS

Avis de motion : 15 novembre 2005

Adoption : 23 novembre 2005

Publication : _____

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier le règlement n° 2005-41;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 15 novembre 2005;

2005-11-55

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-YVES GOSSELIN
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'IL soit ordonné et décrété par règlement n° 2005-41 de ce conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 – TITRE

Le présent règlement porte le titre de règlement n° 2005-41 modifiant le règlement n° 2005-38 relatif à des travaux de nettoyage d'une section de la Branche 1 du Cours d'eau Campagna traversant la propriété de M. Yvon Montminy, lot 179-1, Rang 1, 1^{re} Concession du sud de la Rivière du Sud, cadastre St-François

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 – DÉPENSES

L'article 2 du règlement n° 2005-38 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

« Pour défrayer le coût des travaux décrétés à l'article 1, incluant les frais techniques et d'administration et autres frais accessoires, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 12 963,55 \$.

La contribution financière de la MRC de Montmagny, au montant de 12 963,55 \$, est payable à même le surplus accumulé ».

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Préfet

Directrice générale

ADOPTÉ

6.1.2 RESPONSABILITÉ DE LA RIVIÈRE DU SUD

La direction générale informe le Conseil de la MRC de Montmagny qu'elle devra faire parvenir le document demandant l'exclusion de la responsabilité de l'écoulement de l'eau de la Rivière du Sud dans le secteur urbain de Montmagny à la Ministre des Affaires municipales et des Régions en raison des délais d'adoption de la législation à ce sujet.

6.2 CONSULTATION PROJET PRODUCTION PORCINE SAINT-PIERRE

La MRC a reçu de la correspondance au sujet du dossier d'implantation d'une production porcine à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Les membres du conseil sont invités à prendre connaissance de la correspondance puisque la MRC de Montmagny aura à tenir la réunion de consultation prévue par la loi et ce, à la demande de la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

6.3 INSPECTEUR RÉGIONAL

Le coordonnateur à l'aménagement informe le Conseil de la MRC de Montmagny du résultat de la rencontre tenue avant la réunion.

Pour l'an 2006, la MRC de Montmagny réservera une banque d'heures pour chacune des municipalités correspondant aux heures utilisées en 2005. Les heures travaillées seront facturées. Les heures restantes, s'il y en a, seront utilisées par la MRC de Montmagny pour les programmes de rénovation.

6.4 VVAP

Une réflexion sur les orientations à donner à l'agent culturel VVAP pour l'année 2006 aura lieu jeudi le 24 novembre à 19h. L'agent culturel a invité environ trois intervenants par municipalités pour discuter du sujet.

Si une municipalité veut être représentée par le maire ou un conseiller municipal en plus des gens invités, ils sont les bienvenus.

L'ordre du jour de cette réunion est remis aux membres du conseil.

6.5 RÉVISION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau propose une modification à l'application de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la démarche de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

2005-11-56

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny informe la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau qu'elle l'appuie dans ses démarches de modification de l'application de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de mieux adapter la protection du territoire et des activités agricoles aux particularités régionales, au réel potentiel agricole du terrain et au contexte économique du milieu.

ADOPTÉ

6.6 PROJETS RÉGIONAUX

Le coordonnateur à l'aménagement dépose et présente un rapport d'avancement des réalisations 2005 du Parc régional des Appalaches et informe le conseil de la réception de l'étude technique et de coûts concernant la réhabilitation du tronçon Monk sur le territoire des MRC de Montmagny et L'Islet.

Le coordonnateur à l'aménagement informe également les membres du conseil que le Gouvernement du Québec est prêt à procéder à la signature du protocole d'entente générale pour l'exploitation du Parc régional des Appalaches.

2005-11-57

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le préfet à signer en son nom, le protocole d'entente générale entre la MRC de Montmagny et le Gouvernement du Québec pour l'exploitation du Parc régional des Appalaches.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCES

7.1 EXERCICE DE MANŒUVRES MILITAIRES « RAFALE BLANCHE » DU 23 AU 27 JANVIER 2006

Le ministère de la Défense nationale avise les municipalités du territoire qu'un exercice militaire « Rafale blanche » aura lieu en janvier 2006, soit du 23 au 27 janvier.

8. FINANCES

10.1

8.1 COMPTES DES MOIS DE NOVEMBRE 2005

2005-11-58

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes de novembre 2005 soit approuvée :

No. cheque	Montant	Nom du Fournisseur
C500702	46,93	Goulet Jocelyn
C500703	328,96	Simoneau Dany
C500704	561,19	Pilote Nicolas
C500705	11,07	Fortin Myriam
C500706	254,13	Gagnon Rejean
C500707	412,95	Lapierre Andre
C500708	84,10	Roy Julie

C500709	32,37	Laroche, Mario
C500710	16,72	Bourgault, Remy
C500711	520,68	Lachance Pierre
C500712	876,87	Dion-Roy Louise
C500713	37,08	Catellier Marcel
C500714	83,40	Roy Jacques-André
C500715	5425,44	Desjardins Sécurité Financière
C500716	628,88	Telus Quebec
C500717	110,66	A La Rive Inc.
C500718	258,83	Telus Mobilité
C500719	126,52	Federation Quebecoise Des Municipalites
C500720	1189,36	Publications Cch/Fm Ltee (Les)
C500721	173,92	Cooperative Journal L'oise Blanche
C500722	247,30	Corporation Informatique De Bellechasse
C500723	58,27	Municipalite De Cap-St-Ignace
C500724	172,54	Groupe De Géomatique Azimut Inc.
C500725	60,00	Fondation De L'hotel-Dieu De Montmagny
C500726	466,40	Conex Systeme De Bureau Inc.
C500727	101,22	Fleurs & Jardins Lemieux
C500728	10000,00	Parc Regional Des Appalaches (Amenagement)
C500729	28,75	Ordre Des Evaluateurs Agreees Du Quebec
C500730	172,25	Librairie Livres En Tete Inc
C500731	70,75	Fleuriste La Rose Des Vents
C500732	442,85	Ass. Des Aménagistes Régionaux Du Québec
C500733	8901,15	Services Sanitaires Roy
C500734	17,70	Aubé Luca
C500735	2534,90	Caisse Populaire Desjardins De Montmagny
C500736	30,84	Mercier, Chantal
C500737	43,38	Normand, Jocelyn
C500738	1498,78	Ferme Y. Montminy & L. Nicole
C500739	33,00	Gagnon Rejean

TOTAL 36 060,14 \$

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 36 060,14 \$.

ADOPTÉ

9. ÉLECTIONS

- CONSIDÉRANT la période de mise en candidature pour les postes suivants en élections :
 - . Préfet Mandat de 2 ans
 - . Préfet adjoint Mandat de 1 an
- CONSIDÉRANT que les candidatures reçues pour chacun des postes sont les suivantes :
 - . Poste de préfet : Catellier, Marcel
Thibaudeau, Pierre
 - . Poste de préfet adjoint : Bossé, Rosario

- CONSIDÉRANT qu'il doit y avoir scrutin pour le poste de préfet étant donné qu'il y a plus d'une candidature;
- CONSIDÉRANT que le processus de scrutin sera le suivant :
 - . Vote secret sur un bulletin de vote qui sera spécialement remis à cet effet.
 - . Chaque maire dispose du nombre de vote indiqué dans les lettres patentes de la MRC de Montmagny et recevra donc le nombre de bulletins de vote suivant, soit :

MUNICIPALITÉ	NOMBRE DE VOTE = NOMBRE DE BULLETINS DE VOTE
Ville de Montmagny	3 votes
Municipalité de Cap-Saint-Ignace	2 votes
Municipalité de Saint-Just-de-Bretonnières	1 vote
Municipalité de Lac-Frontière	1 vote
Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet	1 vote
Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard	1 vote
Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	1 vote
Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy	1 vote
Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	1 vote
Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire	1 vote
Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	1 vote
Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	1 vote
Municipalité de Berthier-sur-Mer	1 vote
Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	1 vote

- CONSIDÉRANT qu'un scrutin pour le poste de préfet a eu lieu et que le résultat est le suivant :

CANDIDAT POSTE DE PRÉFET	NOMBRE DE VOTES
Catellier, Marcel	9
Thibaudeau, Pierre	8

- CONSIDÉRANT que, pour le poste de préfet adjoint, un seul candidat a déposé un bulletin : M. Rosario Bossé;

2005-11-59

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY
 APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Marcel Catellier soit élu préfet de la MRC de Montmagny pour un mandat de deux (2) ans.

QUE M. Rosario Bossé soit élu préfet adjoint de la MRC de Montmagny pour un mandat d'un (1) an.

ADOPTÉ

10. DIVERS

10.1 TRANSFERT DE SIGNATAIRES POUR LES COMPTES BANCAIRES

2005-11-60

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
 APPUYÉ PAR : M. JEAN-YVES GOSSELIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Caisse populaire Desjardins de Montmagny soit informée que les personnes suivantes sont autorisées à être les signataires sur les comptes bancaires de la MRC de Montmagny (2 signatures de 4) :

M. Marcel Catellier, préfet
ou M. Rosario Bossé, préfet adjoint

Et

Mme Nancy Labrecque, directrice générale
ou M. Daniel Racine, directeur général adjoint

ADOPTÉ

10.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLE RÉGIE

M. Pierre Thibaudeau informe le conseil que ce dossier est extrêmement important et à suivre au cours des prochaines semaines puisqu'il devra y avoir une prise de position de la MRC de Montmagny. La prochaine rencontre de la régie est prévue pour le 7 décembre 2005.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2005-11-61

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 23h12.

ADOPTÉ

Marcel Catellier, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.